Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260629-CC2026-222-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/07/2026
Publication : 13/07/2026

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 29 JUIN 2026

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET GRANDS PROJETS

Convention fixant les modalités de réalisation et de financement des travaux de réaménagement de la desserte du collège Claude Monet à Ezy-sur-Eure
Approbation et autorisation de signature

Rapporteur : Évelyne DELAPLACE
N°CC2026-222

Nombre de membres en exercice	122
Nombre de présents	82
Nombre de pouvoirs	14
Votants	96
Secrétaire de séance : **Nelson FONSECA**	

L'an 2026, le 29 juin à 19 heures, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 23 juin 2026, s'est réuni à Bû, sous la Présidence de Monsieur Christophe LE DORVEN, Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

Étaient présent(e)s :
Virginie QUENTIN (Abondant) ; Alain CAPÉRAN (Allainville) ; Bernard COUILLAUT (Anet) ; Pauline PERRICHON (Anet) ; Fan LAVOISÉ (Aunay-sous-Crécy) ; Nicolas DE LA CELLE (Beauche) ; Guy PRADES (Berchères-sur-Vesgre) ; Stéphane MESDON (Bérou-la-Mulotière) ; Christophe BARRET (Boissy-en-Drouais) ; Jean-Claude DELANOE (Boncourt) ; Stéphane LANTZ (Brezolles) ; Jean-Luc BREANT (Broué) ; Dany VANELLE (Bû) ; Patrick HOUVET (Charpont) ; Marie-Christine JUILLET-DORDET (Châteauneuf-en-Thymerais) ; Michel LETHUILLIER (Cherisy) ; Patrick JOUTEAU (Crécy-Couvé) ; Laëtitia GIRARD (Crucey-Villages) ; Abdel-Kader GUERZA (Dreux) ; Christophe LE DORVEN (Dreux) ; Marie-Françoise SCAVENNEC (Dreux) ; Mathieu TRIBOUILLOIS (Dreux) ; Christophe LE CICLÉ (Dreux) ; André HOMPS (Dreux) ; Ratko KLISURA (Dreux) ; Caroline BRAY (Dreux) ; Mounir CHAKKAR (Dreux) ; Florence ARCHAMBAUDIERE (Dreux) ; Nelson FONSECA (Dreux) ; Caroline VABRE (Dreux) ; Eric DUQUESNOY (Dreux) ; Marie DALENÇON (Dreux) ; Valentino GAMBUTO (Dreux) ; Eric ROUSSEL (Écluzelles) ; Dominique DUVAL (Ézy-sur-Eure) ; Pierre LEPORTIER (Ézy-sur-Eure) ; Frédéric GIOWACHINI (Favières) ; Emmanuelle BONHOMME (Fontaine-les-Ribouts) ; François CENIER (Garancières-en-Drouais) ; Emmanuel PARAGOT (Garnay) ; Sophie APRUZZESE (Gilles) ; Nathalie VELIN (Guainville) ; Francis PECQUENARD (La Chaussée-d'Ivry) ; Pascal GUÉNÉE (Laons) ; Béatrice PIERRON (Le Boullay-les-Deux-Églises) ; Stéphane HUET (Le Boullay-Mivoye) ; Frédéric GIROUX (Le Boullay-Thierry) ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260629-CC2026-222-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/07/2026
Publication : 15/07/2026

Marc AVENARD (Luray) ; Philippe MERLET (Maillebois) ; Jérôme DEPONDT (Marchezais) ; ; Glenn PRATS (Mézières-en-Drouais) ; Denis CHERON (Montreuil) ; Jean-Loup JUSTEAU (Nonancourt) ; Sylvie CHALLES (Ormoy) ; Clémentine FISSON (Ouerre) ; Patrick JOLIVEL (Oulins) ; Nathalie MILWARD (Rouvres) ; Dominique LUBOW (Saint-Ange-et-Torçay) ; Françoise BORGET (Sainte-Gemme-Moronval) ; Caroline BARRE (Saint-Jean-de-Rebervilliers) ; Sébastien JACOB (Saint-Lubin-des-Joncherets) ; Jocelyne JOUCQUE (Saint-Lubin-des-Joncherets) ; Gérard SOURISSEAU (Saint-Lubin-des-Joncherets) ; Karen XARDEL (Saint-Ouen-Marchefroy) ; Patrick RIEHL (Saint-Rémy-sur-Avre) ; Valérie AZIRI (Saint-Rémy-sur-Avre) ; Jérémy BERTOLOTTI (Saint-Rémy-sur-Avre) ; Jean-Pierre BRASSE (Saint-Sauveur-Marville) ; Christian ALBERT (Saulnières) ; Martine LE BRIS (Saussay) ; Thomas LANGE (Serazereux) ; Thomas BAUBION (Serville) ; Eric BINET (Sorel-Moussel) ; Damien STEPHO (Vernouillet) ; Catherine LUCAS (Vernouillet) ; Ali AHSAINE (Vernouillet) ; Joël TRAPATEAU (Vernouillet) ; Nicole MONTIGNY (Vernouillet) ; Najib TALATA (Vernouillet) ; Estelle POMMIER (Vernouillet) ; Évelyne DELAPLACE (Vert-en-Drouais) ; Louis ANEST (Villemeux-sur-Eure).

Étaient absent(e)s excusé(e)s :
Véronique GARNIER (Ardelles) ; Emmanuel BRIDRON (Châtaincourt) ; Christophe LAGARD (Châteauneuf-en-Thymerais) ; Fatiha MESSAOUDI (Dreux) ; Fouzia KAMAL (Dreux) ; Youssef LAMRINI (Dreux) ; Yasemin ALBAYRAK (Dreux) ; Rémi LEPRAT (Ivry-la-Bataille) ; Carole MARTIN (Ivry-la-Bataille) ; Samuel BOVE (La Chapelle-Forainvilliers) ; Daniel COLLEU (La Madeleine-de-Nonancourt) ; Rachel SAPIN (La Mancelière) ; Guillaume BARAT (Les Châtelets) ; Dominique GARNIER (Louvilliers-en-Drouais) ; Thierry LAINÉ (Louye) ; Véronique BASTON (Marville-Moutiers-Brûlé) Pervenche CHAUVIN (Puiseux) ; Benoît LUCAS (Revercourt) ; Jean-Louis GODEFROY (Rueil-la-Gadelière) ; Denis COCHELIN (Saint-Georges-Motel) ; Pascal BAELEN (Saint-Lubin-de-Cravant) ; Pascal GUERRIER (Thimert-Gâtelles) ; Thibault PELLETIER (Tremblay-les-Villages) ; Christian BERTHELIER (Tréon) ; Abdelrhafour BOUMEZIANE (Vernouillet) ;Franck MERCEY (Vernouillet).

Pouvoir(s) :
Philippe LECHEVALLIER (Dampierre-sur-Avre) donne pouvoir à Monsieur Christophe LE DORVEN ; Sabine FRETEY (Dreux) donne pouvoir à Monsieur Nelson FONSECA ; Pierre-Frédéric BILLET (Dreux) donne pouvoir à Madame Marie DALENÇON ; Martine PITOU (Dreux) donne pouvoir à Madame Marie-Françoise SCAVENNEC ; Philippe RIVE (Dreux) donne pouvoir à Madame Florence ARCHAMBAUDIERE ; Caroline SIMOES (Dreux) donne pouvoir à Monsieur Mathieu TRIBOUILLOIS ; Sophie WILLEMIN (Dreux) donne pouvoir à Monsieur Ratko KLISURA ; Stéphan DEBACKER (Escorpain) donne pouvoir à Monsieur Christophe BARRET ; Eric DEPUYDT (Fessanvilliers-Mattanvilliers) donne pouvoir à Monsieur Gérard SOURISSEAU ; Jean-Marc TARDIVENT (Germainville) donne pouvoir à Madame Sophie APRUZZESE ; Didier SIMO (Le Mesnil-Simon) donne pouvoir à Monsieur Patrick JOLIVEL ; Christophe BESNARD (Prudemanche) donne pouvoir à Monsieur Stéphane LANTZ ; Christophe HELIAS (Saint-Maixme-Hauterive) donne pouvoir à Monsieur Dominique LUBOW ; Melinda BOUGRARA (Vernouillet) donne pouvoir à Monsieur Ali AHSAINE.

Suppléant(e)s :
Dagmar Eva BERNITT est suppléé par Stéphane MESDON ; Pierre SANIER est suppléé par Dany VANELLE ; Jean Marie BUTHON est suppléé par Pascal GUÉNÉE.

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut valablement délibérer.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260629-CC2026-222-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/07/2026
Publication : 13/07/2026

Exposé des motifs :

Les diagnostics de sites réalisés en 2012 par les services du Département de l'Eure avaient mis en évidence un problème majeur de stationnement des cars scolaires au niveau du collège Claude Monet à Ézy-sur-Eure. Des premières études avaient été réalisées en 2014 par le Département de l'Eure mais n'avaient pas eu de suite, en l'absence de validation du plan de financement.
Les échanges ont repris fin 2023 et ont pu aboutir à la rédaction d'un projet de convention (en annexe).

Pour résoudre les difficultés de stationnement des cars scolaires, les travaux suivants sont prévus :
- la réalisation de 2 couloirs bus avec 4 arrêts chacun ;
- la création d'une dépose minute et 2 places taxi ;
- la mise en sens unique de la rue du collège et le réaménagement des trottoirs ;
- la création de 29 places de stationnement pour les véhicules légers dont 1 place pour les personnes à mobilité réduite dans la rue du collège ;
- la dépose de la clôture existante et la pose d'une nouvelle clôture ;
- la pose d'un nouveau portail ;
- la pose d'un nouveau portillon en face de la loge ;
- la réalisation de quai pour les bus en adéquation avec la réglementation aux normes d'accessibilité (dalle d'embarquement et bande de sécurité) ;
- la pose de barrière urbaine afin de canaliser le flux des élèves ;
- la mise en œuvre de fourreaux pour l'éclairage de la gare routière ;
- la réhabilitation du bassin pluvial enterré.

Selon la politique départementale en vigueur dans l'Eure pour les communes de plus de 2 500 habitants, comme c'est le cas pour Ezy-sur-Eure, la répartition pour le financement desdits travaux est la suivante : un tiers pour le Conseil départemental de l'Eure, un tiers pour la commune et un tiers pour l'Établissement Public de Coopération Intercommunale de rattachement.

Le coût global de l'opération est évalué à **600 000 € HT** (hors révision de prix), comprenant les travaux routiers, les frais de coordination, les études, constat d'huissier, bornage et frais de publicité.

Par conséquent, la répartition du financement de l'opération est fixée comme suit :

COLLECTIVITES	TAUX DE PARTICIPATION	MONTANT HT
Conseil départemental de l'Eure	1/3	200 000 €
Commune d'Ezy-sur-Eure	1/3	200 000 €
Communauté d'agglomération du Pays de Dreux	1/3	200 000 €

La convention ci-jointe acte cette répartition entre ces trois collectivités.

La participation financière de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux est fixée à un montant maximal de 200 000 € HT. Aucun financement complémentaire ne pourra être sollicité auprès de la Communauté d'agglomération au-delà de ce montant.

Ces travaux débuteront en juillet 2026 avec une mise en service pour la rentrée scolaire de septembre 2026.

***VU** l'article L5216-5 du code général des collectivités territoriales,*
***VU** l'avis favorable de la commission Mobilités du 20 janvier 2026,*
***VU** la convention fixant les modalités de réalisation et de financement des travaux de réaménagement de la desserte du collège Claude MONET à Ezy-sur-Eure,*
***VU** le plan de situation et plan général d'aménagement.*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260629-CC2026-222-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/07/2026
Publication : 13/07/2026

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité absolue des suffrages exprimés (*6 voix contre, 4 abstentions)* :

ARTICLE 1 : ACCEPTE la participation de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux aux travaux de réaménagement de la desserte du collège Claude Monet à hauteur d'un tiers du coût de l'opération dans la limite de 200 000 € HT ;
ARTICLE 2 : APPROUVE le projet de convention entre le Conseil départemental de l'Eure, la commune d'Ézy-sur-Eure et la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux pour la réalisation et le financement desdits travaux de réaménagement de la desserte du collège Claude MONET à Ézy-sur-Eure ;
ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention correspondante et à acquitter les sommes dues au titre des engagements pris dans les limites fixées par la convention.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité : 13 JUIL. 2026 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.	**POUR EXTRAIT CONFORME** **Dreux, le** 30 JUIN 2026 **Christophe LE DORVEN** **Président** **Nelson FONSECA** **Secrétaire de séance**